



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 74835

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les légitimes inquiétudes exprimées par les associations de retraités concernant leur représentation au sein des instances amenées à traiter leurs difficultés. Comme il a pu le constater en Loir-et-Cher, diverses fédérations et associations souhaitent une reconnaissance officielle d'une représentativité directe, sans intermédiaire, avec des représentants crédités de la voix délibérative dans toutes les instances ou structures qui décident de l'avenir des régimes sociaux et des retraites. Actuellement, contrairement aux représentants syndicaux élus par les actifs, les représentants des associations de retraités ne sont pas habilités à voter. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle entend prendre pour assurer une réelle représentativité des fédérations et associations de retraités au sein des instances qui décident de leur avenir.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74835

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1752